

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 541

présenté par
Mme Gaillard et Mme Le Dissez

ARTICLE 3 TER

À l'alinéa 12, substituer aux mots :

« la région »

les mots :

« l'assemblée délibérante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à ne pas exclure les collectivités d'outre-mer qui ne sont pas une région.